

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 DAC 92 Subvention (10.000 euros) à l'association l'Orchestre-Atelier Ostinato (7e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 avril 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association l'Orchestre - Atelier Ostinato (7e) ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association l'Orchestre - Atelier Ostinato, 54, rue Vaneau (7e), au titre de ses activités 2018. 2017-03078, n° Simpa 45121 ;

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 10.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018, chapitre 65, nature 65748, rubrique 316, Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO